

LOI N° 2014-15 DU 13 JUIN 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de l'accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 03 juin 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement additionnel d'un montant de dix neuf millions cinq cent mille (19 500 000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS) équivalant à trente millions (30 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA environ, signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le

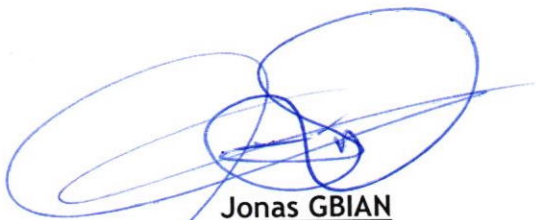
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN



Isidore GNONLONFOUN